

Image not found or type unknown



Résiliation de bail par le locataire

Par **tartuf79**, le **06/08/2010 à 16:04**

Bonjour,rnrnEst-ce qu'un locataire peut faire une annonce de résiliation de bail avec un préavis de 9 mois au lieu de 3 ?rnrnSi mon locataire m'envoie aujourd'hui sa lettre de résiliation en indiquant vouloir partir en juin 2011, cette demande est-elle légale ? et le locataire pourra-t-il revenir sur cette résiliation de bail par la suite ?rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **fabienne034**, le **06/08/2010 à 16:16**

OUI IL POURRA REVENIR SUR SA DEMANDE DE RÉSILIATIONrnrnpour tout savoir sur le bail de logement:rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>